



**Rémunérations minimales annuelles / branche des sociétés et mutuelles d'assurance**

**Un accord au rabais !**

Une unique réunion de "négociation" a eu lieu sur les RMA. Réunion où un seul représentant côté employeur a pris la peine de venir, cela présageait mal de la volonté du côté patronal à entendre les revendications des organisations syndicales...

La CGT a rappelé que dans la branche, un accord salarial a été signé seulement dans une entreprise sur deux, fait exceptionnel, qui démontre que les augmentations générales ont été insuffisantes dans nos entreprises en 2023. En parallèle depuis plusieurs années, la faible mise à niveau des RMA a entraîné une érosion des écarts entre deux niveaux de classification, un tassement des salaires qui explique en partie les difficultés de notre secteur à recruter et pour les entreprises à conserver les effectifs avec des niveaux de turn-over qui explosent chez certaines.

Les femmes représentent 60% des salarié-e-s du secteur de l'assurance. Mais concernant le sujet de l'égalité salariale entre hommes et femmes, des écarts significatifs sont constatés année après année, sans qu'un mouvement visible de correction de ces écarts ne se traduise dans les chiffres, signe du manque de politique volontariste des employeurs sur la question.

La CGT revendique une échelle mobile des salaires c'est à dire une évolution automatique des salaires corrélée au renchérissement du coût de la vie. Ainsi la situation sur les salaires et les RMA ne serait pas si dégradée avec des premiers niveaux de RMA de branche qui se retrouvent systématiquement sous le seuil du SMIC dès que ce dernier est revalorisé. Rappelons que notre branche recrute à minimum bac +2 et qu'il est inadmissible de se contenter de tels niveaux de salaires dans nos secteurs.

Les Organisations syndicales ont toutes été scandalisées des propositions de revalorisations faibles de France Assureurs lors de la seule et unique séance de "négociation". Toutes les organisations syndicales ont dit leur refus de valider de tels chiffres complètement hors sol par rapport au niveau d'inflation actuel autour des 6% sur un an et frôle les 15% sur l'alimentaire.

Pourtant, quelques jours plus tard et sans aucune autre séance de négociation, demande faite par les organisations syndicales, plusieurs d'entre elles - CFDT, CGC, UNSA et CFTC - ont apposé leur signature à un accord considéré quelques jours auparavant par toutes, comme étant au ras des pâquerettes. La CGT s'interroge sur la loyauté des "négociations" et déplore la dégradation du dialogue social avec France Assureurs.

**Un accord qui se conclut donc par : \***

- *Classes 1-2 + commerciaux I : + 5% (concerne seulement 3% des salarié-e-s de notre secteur, et a pour effet uniquement de mettre le 1<sup>er</sup> niveau de classification à nouveau juste à hauteur du SMIC)*
- *Classes 3-5 + commerciaux II + inspection 5 : + 3%*
- *Classes 6-7 + inspection 6-7 : + 2%.*

**La CGT, fidèle à ses revendications de hausses des rémunérations minimums, dignes du travail des salarié-e-s, dans un contexte d'inflation au long cours et de résultats économiques et financiers très positifs des entreprises de la branche des sociétés d'assurance, ne signe donc pas cet accord au rabais. Que les entreprises de la branche se rassurent, cet accord ne risque pas de déséquilibrer leurs finances.**

